



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2017

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille dix-sept et le dix février à quinze heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.), dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président de la C.A.C.P.L. et Député de la 8^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, s'est assemblé, en séance ordinaire, au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe.

M. BROCHAND.- Nous allons commencer car nous avons tous, après cette réunion importante, des obligations urgentes qui nous obligent de partir à Nice, pour certains d'entre nous. Je vous demanderai donc beaucoup de patience, mais aussi de la concentration, car nous avons une minute et demie par délibération. Si vous avez des questions, faites attention à ce qu'elles ne nous demandent pas de longues explications.

Nous sommes aujourd'hui à nouveau réunis pour la tenue d'une nouvelle séance du Conseil Communautaire Cannes Pays de Lérins. En ma qualité de Président, je déclare donc la séance ouverte. Je vais, à présent, procéder à l'appel nominal.

Étaient présents :

M. BROCHAND	Mme PELLISSIER	M. CIMA
M. GALY	M. LOPINTO	Mme REIX
M. LEROY	M. RAVASCO	M. FIORENTINO
M. LISNARD	M. DESENS	Mme POURREYRON
M. PIGRENET	M. TOULET	Mme DEWAVRIN
M. GARRIS	M. RAMY	Mme LACOUR
Mme DI BARI	Mme ATTUEL	M. VASSEROT
M. CARRETERO	M. FRIZZI	M. CERAN
Mme BARASCUD	M. MELLAC	M. GROSJEAN
M. PASERO	M. CHIAPPINI	
M. LAFARGUE	Mme VAILLANT	
Mme ROBORY-DEVAYE	Mme ARINI	
Mme LEQUILLIEC	Mme GORDON-BOURCART	

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

M. BOTELLA qui avait donné pouvoir à M. BROCHAND.
 Mme TABAROT qui avait donné pouvoir à M. PIGRENET.
 Mme DESENS qui avait donné pouvoir à M. DESENS.
 M. ALENDA qui avait donné pouvoir à Mme DI BARI.
 Mme ROMIUM qui avait donné pouvoir à Mme BARASCUD.
 M. FARINELLI qui avait donné pouvoir à M. CARRETERO.
 M. DI MAURO qui avait donné pouvoir à M. GARRIS.
 M. ALUNNI qui avait donné pouvoir à M. LAFARGUE.
 Mme VILLANI qui avait donné pouvoir à Mme LEQUILLIEC.
 Mme TARDIEU qui avait donné pouvoir à Mme ROBORY-DEVAYE.
 M. ALFONSI qui avait donné pouvoir à M. LOPINTO.
 Mme LAURENT qui avait donné pouvoir à Mme PELLISSIER.
 Mme DUHALDE-GUIGNARD qui avait donné pouvoir à M. GALY.
 M. GARCIA ABIA qui avait donné pouvoir à M. TOULET.

Mme CENNAMO qui avait donné pouvoir à Mme ARINI.
 Mme REPETTO-LEMAITRE qui avait donné pouvoir à Mme REIX.
 M. ARTUSO qui avait donné pouvoir à M. MELLAC.
 Mme GOUNY-DOZOL qui avait donné pouvoir à Mme ATTUEL.
 Mme BRUNETEAUX qui avait donné pouvoir à M. CIMA.
 M. CHIKLI qui avait donné pouvoir à M. RAMY.
 M. DE PARIENTE qui avait donné pouvoir à M. LISNARD.
 Mme BENICHOU qui avait donné pouvoir à Mme GORDON-BOURCART.
 M. CATANESE qui avait donné pouvoir à Mme VAILLANT.
 Mme SIGUIER qui avait donné pouvoir à Mme DEWAVRIN.
 M. CERAN qui avait donné pouvoir à M. VASSEROT.

Étaient absents :

M. BIANCHI.
 Mme DORTEN.

M. BROCHAND.- Merci beaucoup d'être présents. Le quorum étant atteint et les procurations vérifiées, nous allons aborder le déroulé de notre séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21/12/2016

M. BROCHAND. - Je vous propose tout d'abord d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 décembre 2016. Ce PV est soumis, ce jour, à votre approbation. Avez-vous des questions sur ce PV ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote :

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 décembre 2016, en sa séance ordinaire, est approuvé à l'unanimité.

Listes des délibérations communautaires du Bureau et des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND. - Nous allons maintenant aborder la liste des délibérations du Bureau, ainsi que celle des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces deux listes figurent dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information à leur sujet. Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND. - Je vous propose, à présent, de désigner notre secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier devant être choisi parmi les délégués communautaires présents, je vous propose la candidature de Madame Noémie DEWAVRIN en qualité de secrétaire de séance.

En êtes-vous tous d'accord ? Je vous en remercie

Enfin, au vu des votes auxquels nous allons procéder lors de cette séance et afin de pouvoir constituer un bureau, je vous propose de désigner deux assesseurs qui doivent être choisis parmi les délégués communautaires présents et qui vont procéder aux divers dépouillements.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, les deux candidatures suivantes :

- M. Patrick LAFARGUE ;
- Mme Pascale VAILLANT.

Nous allons passer, à présent, à l'ordre du jour de la séance, qui comporte 23 questions dont il m'incombe de rapporter les premières.

1.- Economies d'échelle - Transfert des compétences "collecte des déchets des ménages et déchets assimilés" et "collecte des dépôts sauvages" - Conventions de gestion de service entre la C.A.C.P.L. et la Commune de Théoule-sur-Mer pour des prestations en termes de personnel liées à l'exercice de ces compétences

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Nous avons quand même quelques délibérations qui sont des délibérations administratives, que nous sommes obligés de faire. Je dois avouer que ce n'est pas super intéressant, mais c'est la loi et l'on est obligé de s'y référer.

La loi NOTRe a consacré l'élargissement des prises de compétences par l'échelon intercommunal. A ce titre, la prise de la compétence « collecte » par l'échelon intercommunal depuis le 1^{er} janvier 2017 se traduit concrètement par le transfert à l'agglomération par les communes membres de moyens humains et techniques, dont le transfert des personnels, équipements, marchés publics, contrats et conventions.

A ce titre, la Ville de Théoule-sur-Mer a transféré à la Communauté d'agglomération l'intégralité de sa compétence obligatoire « collecte des déchets » ainsi que la compétence facultative « collecte des dépôts sauvages » depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, pour garantir la qualité et la continuité du service public, qui restent nos priorités en matière de collecte durant cette année, au même titre de ce qui a été voté dans le cadre de la délibération n° 6 du dernier Conseil Communautaire pour les Villes de Cannes et de Mougins, le Conseil Communautaire est appelé à approuver les conventions de prestations de services entre la C.A.C.P.L. et la Ville de Théoule-sur-Mer en vertu desquelles les services municipaux se voient confier par la C.A.C.P.L. la gestion d'une partie du service lié à la Collecte et inversement, le service communautaire Collecte se voit aussi confier par la Commune une partie de la gestion de ses actions en matière notamment de nettoyage des voiries communales.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)
Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. RAVASCO).

M. BROCHAND.- Vous ne participez pas à la vie publique ?

M. RAVASCO.- On doit faire vite.

M. BROCHAND.- Oui, je ne vous poserai même plus la question.

2.- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan - Désignation d'un représentant de la C.A.C.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- S'agissant de cette délibération, le Conseil Communautaire est appelé à désigner les représentants de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En effet, dans le cadre de la loi NOTRe et du décret n° 2016-811 du 17 juin 2016, ce document prospectif d'orientations, autrefois piloté par le Département (planification, sensibilisation et valorisation en termes de gestion des déchets), est désormais réalisé et suivi par le Conseil Régional. L'ensemble des projets d'aménagements effectués par les collectivités en matière de traitement et de gestion des déchets doit être conforme à ce plan qui définit, sur le bassin de vie régional, les orientations stratégiques en termes de valorisation énergétique.

Parmi les objectifs fixés, peuvent être citées la réduction du volume d'ordures ménagères par habitant, l'augmentation du taux de recyclage, la valorisation des encombrants.

Une première réunion de travail de la Commission Consultative s'est tenue le 9 décembre dernier en présence d'un représentant administratif de la C.A.C.P.L.

Cette commission doit se réunir au minimum une fois par an.

Les membres de la Commission Consultative, présidée par Maud FONTENOY et composée de quatre collèges (« Élus » ; « État, institutions et chambres consulaires » ; « Eco-organismes et organisations professionnelles » ; « Associations »), sont désignés pour cinq ans.

Ainsi, au titre du transfert des compétences obligatoires, la C.A.C.P.L. doit donc désigner un représentant et son suppléant siégeant parmi le collège des élus au sein de cette commission.

En application des dispositions des articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du C.G.C.T., le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoyant expressément le scrutin secret en l'espèce, je vous propose donc de procéder à ces désignations par un vote à main levée.

Etes-vous d'accord ? (*Unanimité*)

Des candidatures ont été déposées auprès de l'Administration Générale des Pays de Lérins.

Il s'agit des candidats suivants :

- Mme Marie POURREYRON en qualité de représentant ;
- M. Bernard ALFONSI en qualité de suppléant.

Y'a-t-il d'autres candidats pour cette élection ? (*Aucune autre candidature*)

Mme POURREYRON et M. ALFONSI sont désignés à l'unanimité, merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.- Désignation de nouveaux représentants de la C.A.C.P.L. au sein des Conseils d'Administration des lycées et collèges de la Commune de Cannes **M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole**

M. BROCHAND.- La délibération du Conseil Communautaire n° 3 du 18 décembre 2014 a acté la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins au sein des Conseils d'Administration des lycées et collèges de l'ensemble de ses communes membres.

A ce titre, à la suite de la démission de Mme Chantal AZEMAR-MORANDINI de son mandat de conseillère municipale de la Commune de Cannes communiquée à M. le Préfet des Alpes-Maritimes le 17 novembre 2016 et acceptée par lui par courrier du 1^{er} décembre 2016, il convient de désigner à nouveau des représentants, sachant que, par souci d'efficacité et de rapidité, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoyant expressément le scrutin secret en l'espèce, je vous propose donc de procéder à ces désignations par un vote à main levée.

Etes-vous d'accord ? (*Unanimité*)

Des candidatures ont été déposées auprès de l'Administration Générale des Pays de Lérins.

Il s'agit des candidats suivants :

- Pour le Lycée Jules FERRY : Mme Pascale VAILLANT en qualité de titulaire ;
- Pour le L.E.P. Les Côteaux : Mme Pascale VAILLANT en qualité de titulaire ;
- Pour le L.E.P. Alfred HUTINEL : Mme Joëlle ARINI en qualité de titulaire ;
- Pour le Collège Gérard PHILIPPE : Mme Pascale VAILLANT en qualité de suppléante.

Y'a-t-il d'autres candidats pour cette élection ? (*Aucune autre candidature*)

Nous pouvons, à présent, procéder au vote candidat par candidat.

- Pour Mme Pascale VAILLANT en qualité de titulaire pour siéger au Lycée Jules FERRY
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? (*Unanimité*)
- Pour Mme Pascale VAILLANT en qualité de titulaire pour siéger au L.E.P. Les Côteaux
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? (*Unanimité*)

- Pour Mme Joëlle ARINI en qualité de titulaire pour siéger au L.E.P. Alfred HUTINEL
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? (*Unanimité*)
- Pour Mme Pascale VAILLANT en qualité de suppléante pour siéger au Collège Gérard PHILIPPE
Qui s'abstient ? Qui vote contre ? (*Unanimité*)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vais remplacer M. BOTELLA, absent, et vous présenter les quatre délibérations dont il avait la charge.

4.- Renouvellement du Comité Technique de la C.A.C.P.L. - Fixation du nombre de représentants de l'établissement public et du personnel au sein de ce comité et recueil de l'avis des représentants de l'établissement

En l'absence de M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Je voulais féliciter toutes les personnes qui ont travaillé pour rédiger ces délibérations administratives, afin qu'elles soient compréhensibles.

La prise de nouvelles compétences par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins a engendré des transferts de moyens humains et matériels. A ce titre, notre établissement public de coopération intercommunale a doublé ses effectifs au 1^{er} janvier 2017 par rapport au 1^{er} janvier 2016.

Ainsi, conformément à l'article 32 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, le Comité Technique doit être renouvelé dès lors que le nombre d'agents remplissant les conditions pour être électeurs à un comité technique atteint au moins le double de celui constaté lors des dernières élections.

Ce Comité Technique est composé des représentants de l'établissement public, ainsi que de représentants du personnel. Les démarches engagées dans le cadre de cette disposition ont été le fruit d'un travail collaboratif - qui a pris un peu de temps - avec les organisations syndicales qui ont été consultées le 30 janvier dernier.

Par cette délibération, le Conseil Communautaire est donc appelé à :

- approuver le renouvellement du CT de la C.A.C.P.L. ;
- fixer, au sein de ce CT, le nombre des représentants titulaires du personnel à quatre (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement public égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- approuver le recueil, par le CT, de l'avis des représentants de l'établissement public.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. RAVASCO).

5.- Renouvellement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la C.A.C.P.L. - Fixation du nombre de représentants de l'établissement public et du personnel au sein de ce comité et recueil de l'avis des représentants de l'établissement

En l'absence de M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- C'est encore un comité.

A l'instar de la précédente délibération, et conformément à la législation en vigueur, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) doit être renouvelé et le nombre de représentants titulaires fixé dans le cadre de la présente délibération. Cette démarche a également fait l'objet d'une consultation avec les organisations syndicales le 30 janvier dernier, dans le cadre d'une démarche collaborative.

Ainsi, le Conseil Communautaire est appelé à :

- approuver le renouvellement du CHSCT de la C.A.C.P.L. ;

- fixer, au sein de ce CHSCT, le nombre des représentants titulaires du personnel à quatre (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement public égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- approuver le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de l'établissement public.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. RAVASCO).

6.- Action en faveur de l'égalité - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

En l'absence de M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président, M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Là, c'est très important et c'est une délibération qui va toutes vous intéresser, Mesdames. D'ailleurs, je vois que vous êtes beaucoup plus nombreuses que les hommes dans cette salle et je m'en réjouis.

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 consacre, pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, l'obligation de présenter à l'assemblée délibérante, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire.

Vous allez voir, vous allez être surprises, Mesdames.

Ce rapport porte non seulement sur le fonctionnement de l'établissement public, mais aussi sur les politiques publiques menées sur son territoire pour engager des actions concrètes en faveur de la parité hommes-femmes qu'il s'agisse de la formation, du temps et des conditions de travail, de la promotion professionnelle, de la rémunération et encore de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. A noter que la C.A.C.P.L. compte, parmi ses effectifs de la Régie PALM BUS, plus de 17 % de personnels féminins. En particulier, les conductrices de bus.

A ce titre, parmi les actions pluriannuelles qui seront engagées peuvent être citées :

- la mise en place de sessions de formation sur l'égalité femmes-hommes, les stéréotypes, les violences, à destination des élus et des agents ;
- l'adoption d'une charte du temps facilitant la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- la mise en œuvre d'actions inter-collèges sur le sexisme dans le cadre de la politique de la Ville ;
- la réalisation d'un travail partenarial avec le tissu associatif du bassin communautaire, etc.

Ainsi, le Conseil Communautaire est appelé à prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2017 tel qu'annexé à la présente délibération.

Vous verrez que dans tous les domaines, quel que soit l'âge moyen, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans des postes de responsabilité.

(S'adressant à un membre de la salle) Non, Madame, il y a des femmes ingénieurs qui sont rémunérées largement et mieux que certains hommes. Nous en sommes ravis. Le dossier que vous avez reçu, regardez-le attentivement et vous verrez où sont les femmes qui travaillent, combien elles gagnent. Vous verrez qu'il y a une domination telle que si j'étais vous, je demanderais un rééquilibrage hommes-femmes ! Non... Je suis ravi, c'est vous qui dominez à l'agglomération. C'est dans toutes les catégories. Regardez cela, j'ai moi-même été surpris. C'est là où l'on dit que M. le Directeur Général des Services n'engage que des femmes. *(Rires)*

Tous les matins - son bureau est à côté du mien -, cela défile. Dans la comptabilité de l'agglomération, tous les matins, cinq/six femmes - toutes plus jolies les unes que les autres - passent devant mon bureau. Vous avez un défenseur de la gent féminine qui est là.

J'en ai terminé et je passe la parole à M. David LISNARD.

Mme BALDEN.- Je suis ravie de la défense que l'on prend pour protéger les pauvres femmes, mais il faudrait peut-être faire remarquer que l'on n'a pas attendu toutes les nouvelles lois pour exister. Nous ne sommes pas une espèce en voie de disparition.

M. BROCHAND.- Nous sommes ravis que vous existiez.

Mme BALDEN.- C'était une boutade, mais j'aime bien le faire remarquer de temps en temps.

M. BROCHAND.- On prend acte que le rapport a été présenté.

A l'unanimité, il est pris acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

7.- Rapport sur la situation en matière de développement durable au sein de la C.A.C.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Les communes ont transféré les meilleurs éléments féminins à l'intercommunalité. J'espère que l'on appréciera le sacrifice des communes qui se sont ainsi séparées de leurs meilleurs éléments.

La délibération n° 7, elle aussi dans ce type de rapport qui correspond à la bien-pensance de l'époque, vise à examiner le rapport sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

C'est dans la continuité et l'exigence de la loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II », qui elle-même a fait l'objet d'un décret du 17 juin 2011. Avant le Débat d'Orientations Budgétaires, nous devons faire le point sur les opérations menées en matière de développement durable. En 2016, vous avez pu lire, avec ce rapport particulièrement bien préparé par l'excellent service de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, que l'intercommunalité a bien répondu aux objectifs de la loi Grenelle II, en particulier par :

- le déploiement du PALM EXPRESS sur l'ensemble du territoire ;
- le développement de pistes cyclables ininterrompues ;
- l'implantation prochaine de bornes de recharges pour véhicules électriques - nous avons délibéré, lors d'une précédente séance, à ce sujet - ;
- les actions de lutte contre le risque inondation avec le transfert par anticipation de la compétence GEMAPI et l'entretien des vallons, conformément aux demandes des maires, et le lancement de l'application « My Predict » ;
- la mise en œuvre d'un programme local de Prévention des Déchets 2016/2020, la mise en réseau des déchetteries du territoire intercommunal, le recyclage des vélos en partenariat avec le tissu associatif local ;
- la poursuite des actions du Contrat de Ville 2015/2020 avec la signature, en mai 2016, du protocole de préfiguration du projet de renouvellement du quartier Frayère, etc.

Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*)

Nous prenons donc acte de ce rapport, en vous précisant qu'à propos d'environnement, ce soir, vous entendrez peut-être vrombir un avion qui volera à basse altitude. Ne sortez pas les défenses antiaériennes, il s'agit de l'avion qui réalise l'opération de cartographie. Il va survoler tout le territoire de Cannes et de l'Agglomération pour mesurer la déperdition énergétique de tous les bâtiments. Cela permettra, pour chaque habitant, de disposer d'une information précise sur l'isolation thermique et ainsi d'adapter, en matière d'économie d'énergie, son logement.

On ne connaît pas l'empreinte en ozone de ce survol d'avion, mais cela part d'une bonne intention.

A l'unanimité, il est pris acte de la présentation du rapport de la C.A.C.P.L. sur la situation en matière de développement durable.

M. CIMA quitte la séance en donnant pouvoir à M. FRIZZI.

8.- Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Ces orientations budgétaires sont bonnes. Nous sommes bien orientés sur le plan budgétaire. Avez-vous des questions ?

Non, je vais un peu développer, bien que la tentation soit là... !

Ces orientations sont bonnes, parce que l'on respecte le principe d'une orthodoxie financière et si elle avait été appliquée dans toutes les collectivités et à l'échelle de l'Etat depuis 1974, nous n'aurions pas cette bombe à retardement que constituent la dette, avec l'augmentation des taux, ainsi que les énormes déficits et la surfiscalité.

Nous devrions avoir beaucoup de dettes avec peu d'impôts, mais nous avons beaucoup de dettes, beaucoup de prélèvements obligatoires et, en triple peine, le chômage. Ces prélèvements obligatoires se font au détriment, en effet, de l'activité économique alors que nous, dans nos communes, nous respectons les principes d'orthodoxie financière, non pas pour une vision comptable des choses, mais dans l'intérêt des contribuables et en pensant aux générations futures.

En 2017, il n'y aura donc pas de création de taxe intercommunale. Il y aura une maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec une augmentation des dépenses et des recettes correspondant à l'évolution obligatoire imposée par la loi sur l'intercommunalité, qui doit intégrer les compétences transférées par les communes - donc il y a un aspect artificiel dans cette augmentation budgétaire. Mais nous respectons des principes extrêmement rigoureux et surtout, nous évitons de créer une bureaucratie supplémentaire à celle des communes, qui est un travers classique et il faut absolument lutter contre ce genre de tentations. Il faut être en transfert à l'euro près pour avoir une intercommunalité qui soit une mise en commun de moyens et non pas une supra-communalité, qui est la dérive que l'on rencontre souvent, hélas, au détriment des contribuables.

Nous fondons ces hypothèses budgétaires sur le contexte national, mais aussi sur les résultats de l'exercice 2016. L'année 2016 a été une année de mutualisation importante, où nous avons intégré en cours d'année de nouvelles compétences (GEMAPI et Grand Bleu). Nous avons créé 5 services communs : l'Informatique, les Systèmes d'Information Géographique, l'Habitat, l'Aménagement et le Routage. Là, on est typiquement dans de bonnes mises en commun. Plutôt que d'avoir une balkanisation, on a au contraire une optimisation sur les services support. Il n'y a aucun sens à avoir ces services support éclatés entre les communes. Nous faisons de vraies économies : entre 5 et 10 % pour chacune des communes. La somme des moyens se traduit par moins de moyens nécessaires à ces fonctions. Pour ceux qui doutent des vertus que peut avoir l'intercommunalité, en l'occurrence, on a bien une économie avec un service de meilleure qualité et plus homogène.

Cela se traduit par un solde prévisionnel meilleur qu'estimé. Nous sommes sur des montants faibles, puisque l'intercommunalité, au service des communes, lorsqu'elle a des marges de manœuvre, a tendance à les rendre aux communes. C'est pourquoi nous avons une capacité d'autofinancement faible et que l'on essaie d'ajuster au mieux les finances de l'intercommunalité, afin que les communes aient une stabilité.

Nous avons donc un solde prévisionnel meilleur que celui estimé puisqu'au Budget Principal, nous avons 7 M€ d'excédent, alors que nous en avons estimé 4,3 M€. Nous avons également 6,8 M€ d'excédent sur le Budget Annexe des Transports publics urbains, pour un autofinancement de 4,8 M€.

On peut dire que la performance est de rigueur, car notre intercommunalité doit être un outil de compétitivité pour les communes, notamment dans le domaine de la fiscalité. Le budget a été stimulé par les nouvelles compétences transférées, avec la Collecte des Ordures Ménagères, le Développement Economique, le SDIS, le FNGIR, les Eaux pluviales, l'Assainissement, la GEMAPI. Mécaniquement, sans que cela ne se traduise par une augmentation des dépenses pour le bloc communal, dans l'entité intercommunale, il y a une augmentation des données budgétaires, dépenses et recettes.

Pour la première fois, le « cycle de l'eau » est géré par une même entité. C'est quand même un point très positif, puisque notre Communauté d'agglomération correspond quasiment à un bassin versant. C'est la conséquence d'une meilleure coordination et de la mise en commun de moyens intellectuels. C'était l'idée que nous avions il y a 15 ans, avec le projet de la « Maison de l'Eau », pour mettre en commun tous les moyens. On le retrouve aujourd'hui à l'intercommunalité et c'est une très bonne chose. C'est aussi la réalisation d'un engagement que nous avons pris ensemble à la suite des tragiques intempéries du 3 octobre 2015. L'investissement dans le Cycle de l'Eau représente sur ce budget 14 M€.

Nous poursuivons les efforts en matière de transports en commun avec l'amélioration des dessertes et en particulier deux éléments : l'augmentation du cadencement des bus puisque nous allons passer de 15 minutes à 12 minutes. Nous aurons aussi de nouveaux véhicules avec de la vidéosurveillance, de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et handicapées. Et puis, l'intercommunalité sert de navette - au sens juridique - pour les communes. Deux nouveaux services de navettes de proximité seront mis en place : un au Suquet et un dans le cadre du projet Bocca Cabana. C'est l'intercommunalité qui porte le projet, mais c'est la commune qui en assume la charge.

Il n'y aura pas d'augmentation d'impôts (impôts professionnels, TEOM, Versement Transport) : une grande sobriété fiscale, car nous sommes là pour défendre les contribuables, qu'ils soient ménages ou entreprises, habitants ou créateurs de richesses et d'emplois.

Sur le plan des grandes ventilations financières, nous avons le **Budget Principal** qui représente 129 M€.

Recettes de fonctionnement :

- La fiscalité : 93,8 M€, dont 44,3 M€ pour la fiscalité professionnelle et 49 M€ pour la TEOM. Nous aurons une revalorisation légale des bases de 0,4 %.
- Les dotations de l'État continuent de baisser par rapport à 2016 : 2,1 M€ de dotations en moins. Le pillage, on n'en parle plus... De temps en temps, il y a quelques soubresauts de la Cour des Comptes et pourtant, si, il y a encore des problèmes, je vous assure. En particulier, la DGF diminuera de 1,3 M€.
- Les recettes liées à la mutualisation augmentent par rapport à 2016, évidemment, puisque la mutualisation augmente elle-même.

Dépenses de fonctionnement : 127 M€, dont un excédent de 2 M€ qui illustre bien l'extrême faiblesse des marges de manœuvre dont nous disposons :

- Les attributions de compensation restent la principale dépense et représentent plus du tiers, 38 % des dépenses de fonctionnement. C'est ce que reverse l'intercommunalité aux communes, mais que l'on estime à peu près à 48,3 M€ sur l'exercice 2017.
- En termes de masse salariale, il y a donc l'intégration des transferts de compétences. C'est un poste qui augmente fortement, évidemment, mais qui réduit d'autant dans les communes. Pour le contribuable, cela ne change rien. On passe de 6,8 M€ à 15,3 M€, mais cela diminue d'autant dans les communes. Certaines communes diminuent même leur masse salariale indépendamment des transferts de charges.
- Les dépenses pour le traitement des déchets sont une excellente nouvelle, puisque c'est le fruit d'une action forte. Ce travail produit ses effets et l'on diminue le coût de 1 M€, puisque cette économie est générée par la gestion et la modernisation du Centre de tri de Cannes. Nous descendons à 17,7 M€ de coûts de traitement. Par rapport à 2015, hors coûts intempéries, nous diminuons de 2,2 M€. C'est une avancée notable et je me permets d'insister là-dessus.

Les dépenses d'investissement commencent à prendre une certaine dimension avec 8,7 M€, dont 3 M€ de GEMAPI (PAPI Riou, lancement du PAPI Pays de Lérins, Font de Galou, plan Vallons, etc.) et 2 M€ d'investissement sur le système pluvial. Les crédits pour la maîtrise d'œuvre de l'Hôtel d'entreprises de la Bastide Rouge (315 K€) seront inscrits, ainsi que pour le quartier de la Frayère (350 K€).

L'état de la dette transférée est de 21,5 M€ avec une durée résiduelle d'environ 10 ans. Cette dette est constituée d'emprunts à taux fixe et trois à taux variable (prêt de la Caisse des Dépôts et de Consignations indexé au livret A). Là aussi, la dette est parfaitement maîtrisée, elle diminue même. La dette transférée est inférieure à la somme des dettes transférées par les communes, donc la maîtrise est rigoureuse.

Pour le **Budget Annexe des Transports publics urbains**, les recettes de fonctionnement sont évaluées à 31,5 M€ avec 21,8 M€ pour le VT et 7,2 M€ de recettes commerciales en hausse de 5,6 %. Cela traduit le dynamisme et le développement du réseau des transports en commun, qui prend de plus en plus d'ampleur.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 28 M€, dont 24,5 M€ pour PALM BUS. Cette hausse de 1,5 M€ accompagne les nouveaux services financés par la Commune de Cannes - je pense notamment aux navettes que j'évoquais tout à l'heure -, l'amélioration de l'offre et la hausse du carburant. La France est un des rares pays qui n'a pas su tirer profit de l'alignement des planètes... Les taux d'intérêt étaient négatifs pour les emprunts souverains. Le baril était passé de 100 à 25 \$ et l'Euro s'était déprécié, donc renforçait la compétitivité de notre commerce extérieur. Et pourtant, le commerce extérieur s'est à nouveau dégradé. De mémoire, on est quasiment à 50 M€ de déficit du commerce extérieur. Mais surtout, nous perdons des marchés au sein de la Zone Euro, ce qui prouve que ceux qui disent que le problème de la France est l'Euro n'ont rien compris. Le problème de la France est celui de la compétitivité interne.

J'en reviens au budget. Rendez-vous compte qu'en 2017, les services publics des transports en commun fournis par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins vont augmenter de 347 915 kilomètres, avec les nouvelles boucles qui sont créées et l'augmentation du cadencement.

Les dépenses d'investissement représentent 13,3 M€ sur ce budget annexe, dont 4,4 M€ pour l'acquisition de 12 bus (dont 5 mini bus électriques) et 7,4 M€ pour l'ensemble des travaux des tranches du BHNS : le Cannet Carnot Nord, Cannes Les Allées, Bocca Centre, Mandelieu Centre, Mougins Maréchal Juin, Mougins Tournamy, le Cannet Centre). Ces crédits seront votés en AP/CP (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement).

Un emprunt d'équilibre de 3 M€ sera inscrit. L'emprunt 2016 n'a pas été contracté et l'endettement de ce budget diminue en 2017. Le capital restant dû est de 29 M€ avec une durée résiduelle de 26,31 ans.

Nous passons au **Budget Annexe Assainissement**. C'est un nouveau budget, nous n'avons plus le Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères puisqu'il a été intégré dans le Budget Principal. Ce budget regroupe les Budgets de l'ex-SIAUBC, de Mandelieu, de Mougins et de Théoule. Le Cannet est sous mandat de gestion.

- Les recettes de fonctionnement représentent 5,9 M€, dont 5 M€ de redevance d'assainissement.
- Les dépenses de fonctionnement : 2,8 M€, dont 931 K€ de frais de personnel et 605 K€ pour l'assainissement de Mougins (Syndicat des Bouillides et Nobilis).
- Les dépenses d'investissement : 5,5 M€, dont 5,1 M€ pour le programme Travaux. Les principales opérations 2017 concerneront le chantier du BHNS et Bocca Cabana, ainsi que la réhabilitation de la dernière tranche du collecteur intercommunal de la Basse Vallée de la Siagne, le renouvellement de 300 mètres de réseaux situés dans le Vallon de la Foux. On a une énorme canalisation d'assainissement qui ramène toutes les eaux usées vers la station d'épuration et cette canalisation nous inquiétait beaucoup, car elle est très ancienne et très proche de la mer.
- Le budget étant établi sans les reports 2016, il convient d'inscrire un emprunt d'équilibre de 1 M€.
- L'endettement : 6,7 M€ (le Cannet transférera à la fin de son mandat de gestion, 5 M€), soit un capital restant dû de 11,7 M€.

Nous avons un **autre budget, celui de la pépinière d'entreprises**. Ce budget reprend les charges et recettes du Budget Annexe Pépinière de la Bastide Rouge. Cela apporte non seulement de l'oxygène économique et social, mais aussi intellectuel. Il s'équilibre à 115 K€ en fonctionnement (les loyers représentent 74 K€).

En conclusion, nous avons un budget consolidé qui représente 180 M€ en fonctionnement et 32 M€ en investissement. Les budgets se normalisent à mesure que notre intercommunalité devient un EPCI de façon pleine et entière avec les transferts de compétences.

Cependant, les besoins d'investissement sur le court et moyen/long terme restent importants, notamment dans le cadre du Cycle de l'Eau. Il faut être très prudent, nous sommes sur des capacités d'autofinancement extrêmement faibles. Vous l'avez vu, nous sommes à la marge, mais pour une raison saine qui est que l'intercommunalité rend aux communes le solde de ce qui n'est pas utilisé dans le cadre des missions transférées.

Une grande sobriété fiscale donc, une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement et un investissement qui correspond aux besoins, seulement aux besoins, mais tous les besoins de l'amélioration de la qualité de vie.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous propose de passer au point suivant.

9.- Fixation des attributions de compensation provisoires

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Elles découlent de ce qui a été dit sur les grands équilibres budgétaires et vous avez la liste des attributions. Je fais une parenthèse : vous savez que l'on travaille avec la C.L.E.C.T. qui fixe à chaque fois les tenants et aboutissants des transferts de compétences et donc des transferts de recettes qui vont avec, en défendant un juste équilibre et sur des critères objectifs entre les intérêts des communes et ceux de l'intercommunalité. C'est la C.L.E.C.T. qui fixe les attributions de compensation 2016.

Les règles ont évolué puisque désormais, le législateur a prévu que la C.L.E.C.T. dispose de neuf mois pour valider les ventilations financières.

En 2017, la C.L.E.C.T. devra se réunir pour chiffrer les charges transférées sur :

- la Collecte des Déchets ;
- le Développement Economique ;
- les Eaux pluviales ;
- l'Assainissement ;
- la Contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;
- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Nous n'en sommes pas encore là. En attendant, il s'agit de répartir les 48 370 674 € d'attributions de compensation provisoires tel que les communes en ont convenu avec l'intercommunalité.

Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

M. TOULET.- José GARCIA ABIA s'abstient sur cette délibération.

M. LISNARD.- Et vous ?

M. TOULET.- Je vote. J'ai tout fait pour le persuader, mais il est au plus mal.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : M. RAVASCO et M. GARCIA ABIA).

M. FIORENTINO entre en séance en ayant, au préalable, donné pouvoir à M. CHIAPPINI.

10.- Adhésion de la C.A.C.P.L. au Syndicat Intercommunal pour l'extension et la gestion de la station d'épuration des Bouillides afin de traiter une partie des effluents de Mougins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- En effet, il s'agit de la station d'épuration des Bouillides qui traite une partie des effluents de Mougins. C'est pourquoi il faut adhérer à ce syndicat.

Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Je voudrais remercier et féliciter toutes les personnes des communes et de l'agglomération qui ont fait ce travail. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela représente. Cela représente une harmonisation, un équilibre et des finances saines, malgré tout ce qui nous arrive.

Je voudrais les remercier parce que, croyez-moi, c'est un travail quotidien difficile pour mettre tout le monde d'accord et faire en sorte que l'on reste investisseur, économe, et que l'on arrive à faire des choses que personne n'arrive à faire aujourd'hui dans notre pays.

Nous passons la parole à M. Henri LEROY.

11.- Office Public de l'Habitat Cannes Pays de Lérins - Détermination de l'effectif du Conseil d'Administration et désignation des représentants de la C.A.C.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Je vais présenter les délibérations 11 à 17 relatives à l'Aménagement du Territoire, au Développement Economique et à l'Habitat.

Rappelez-vous, le 26 septembre dernier en Conseil Communautaire, nous avons acté le rattachement de l'O.P.H.L.M. de Cannes à la Communauté d'agglomération. Désormais, il nous faut voter pour désigner les représentants au sein du Conseil d'Administration de cet O.P.H.

Aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que le vote doit avoir lieu à bulletins secrets. Nous vous proposons de faire ces désignations par vote à main levée. Y a-t-il des oppositions à ce vote à main levée ? Non ? (*Unanimité*) Merci.

Le Conseil Communautaire est ainsi appelé, ce jour, à :

- approuver le nombre de représentants qui siègeront au sein du Conseil d'Administration de l'O.P.H. Cannes Pays de Lérins fixé à 23 membres ;
- procéder à la désignation de 6 membres qui siègeront au sein du Conseil d'Administration de l'O.P.H. Cannes Pays de Lérins en qualité de représentants élus parmi les conseillers communautaires de la C.A.C.P.L. :

Des candidatures ont été déposées auprès de l'Administration Générale des Pays de Lérins.

Il s'agit des candidats suivants :

- M. David LISNARD ;
- M. Christophe FIORENTINO ;
- M. Jean MELLAC ;
- Mme Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE ;
- Mme Christine LEQUILLIEC ;
- M. Olivier VASSEROT.

Nous procédons au vote sur ces deux premiers points, en commençant par le Conseil d'Administration que nous proposons à 23 membres, et en ce qui concerne la désignation des 6 représentants susvisés.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? (*Abstention : M. RAVASCO*)

- Nous allons aussi procéder à la désignation de 7 membres qui siègent au sein de ce conseil d'administration en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales :

Sont proposées les candidatures de :

- M. René MULLER, Président de l'Association « Villa Sainte Camille » ;
- Mme Elisa LETELLIER, Directrice du CCAS de Cannes ;
- M. Fabien DUCASSE - Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Mme Suzanne FIOUPOU de l'Association Habitat et Humanisme ;
- M. Manuel SMADJA - API Provence ;
- Mme Claude SECONDY, Conseillère municipale de la Ville de Cannes ;
- M. Jacques VARRONE, Maire d'Auribeau-sur-Siagne.

Nous votons pour élire ces 7 représentants.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? (*Abstention : M. RAVASCO*)

- Troisième volet, il s'agit de procéder à la désignation d'un membre qui siègera au sein du Conseil d'Administration de l'O.P.H Cannes Pays de Lérins, qui représente l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

La candidature de M. Auguste DERRIVES, Administrateur d'AGIS06, est proposée.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? (*Abstention : M. RAVASCO*)

- Enfin, nous devons autoriser le Président à solliciter les organismes socioprofessionnels pour qu'ils désignent respectivement :
 - 1 représentant pour la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) des Alpes-Maritimes ;
 - 1 représentant pour l'Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.) des Alpes-Maritimes ;
 - 1 représentant pour les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le Département des Alpes-Maritimes ;
 - 2 représentants parmi les organisations syndicales de salariés les plus représentés dans le Département des Alpes-Maritimes ;

Les 4 représentants des locataires devant également siéger au Conseil d'Administration de l'O.P.H. Cannes Pays de Lérins, leur mandat se poursuit conformément aux dispositions de l'article L. 421-8 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? (*Abstention : M. RAVASCO*)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (*Abstention : M. RAVASCO*).

**12.- Adhésion de la C.A.C.P.L. au Syndicat Mixte de Sophia Antipolis (SYMISA)
M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président**

M. LEROY.- Comme il s'agit d'un syndicat où la Ville de Mougins ne peut plus siéger et que c'est la Communauté d'agglomération qui doit désormais demander à y siéger, je vais laisser la parole par courtoisie au Maire de Mougins pour présenter cette délibération, qui lui revient de droit.

M. GALY.- Merci.

En 1969, le sénateur Pierre LAFITTE a imaginé Sophia Antipolis. Cette idée a cheminé, puisqu'en 1972, était créé le SYMISA, qui était le premier syndicat pour constituer le secteur de Sophia Antipolis.

Sur cinq villes fondatrices (Valbonne, Mougins, Biot, Vallauris et Antibes), les activités sont actuellement les suivantes : Valbonne représente 40 % de Sophia Antipolis ; Mougins et Biot 20 % chacune, Vallauris 11 % et Antibes 9 %.

En 2002, avec l'arrivée de la C.A.S.A., le principe de Sophia Antipolis s'est étendu à d'autres villes. Aujourd'hui, dans le SYMISA, vous avez donc la C.A.S.A., Mougins, le Conseil Départemental et la Région. Nous travaillons régulièrement en concertation avec les entreprises et universités.

Avec la loi NOTRe, les Communautés d'agglomération remplacent les villes au sein même des syndicats, d'autant qu'il y avait une impertinence de périmètre, puisque le présent syndicat est sur deux agglomérations. Il fallait donc que la C.A.C.P.L. remplace la Ville de Mougins au sein même de ce syndicat.

Nous vous proposons cette transformation, qui ne fait que répondre à l'obligation de la loi NOTRe.

Aujourd'hui, Mougins représente 200 entreprises sur Sophia Antipolis et 3 500 salariés. C'est une activité très importante avec, par exemple, SAP, HUAWAI, Samsung, Orange, etc. Il y a énormément d'activités sur cette zone donc il est important que l'agglomération prenne place au sein du SYMISA.

Je vous propose de continuer de veiller à ce que les choses se passent bien au sein du SYMISA.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Pas de question*)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13.- Action en faveur des entreprises situées sur le territoire communautaire - Pépinière d'entreprises CréaCannes - Approbation du règlement intérieur

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Ce règlement intérieur est joint à l'ensemble des pièces, dont vous n'avez pas manqué de prendre connaissance.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14.- Agir pour l'Entreprise et l'Emploi - Soutien à l'envie d'entreprendre - Conventions de partenariat entre la C.A.C.P.L. et les organismes suivants : Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), l'Association Créactive 06 et la Société par Actions Simplifiée Provence-Alpes-Côte d'Azur Emergence (PACA Emergence)

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- La Communauté d'agglomération poursuit la stratégie engagée par ses villes membres pour stimuler la croissance des entreprises existantes. Elle s'engage, par cette délibération, à reconduire les partenariats existants avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), avec l'Association Créactive 06 - qui permet aux personnes, prioritairement de 18 à 35 ans à la recherche d'une autonomie économique, de se préparer et de tester la validité commerciale de leurs projets - et avec PACA Emergence.

Sachez que les partenariats avec les associations ADIE et Créactive 06 représentent un coût financier pour la Communauté d'agglomération de 44 500 € annuels - respectivement 9 500 € et 35 000 €.

Le Conseil Communautaire est ainsi appelé à approuver les présentes conventions définissant les modalités de partenariat entre la C.A.C.P.L. et ces organismes d'accompagnement des entreprises.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15.- Agir pour l'Entreprise et l'Emploi - Mise en œuvre d'un observatoire économique - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et l'URSSAF Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Nous proposons au Conseil Communautaire d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'URSSAF pour l'Observatoire économique de la Communauté d'agglomération, outil indispensable pour accompagner efficacement les entreprises dans leurs stratégies de développement.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vois que le Front National vote pour, maintenant.

M. BROCHAND.- Vous êtes très proche de M. Henri LEROY, c'est pour cela !

(*Rires*)

M. RAVASCO.- Je viens de l'apprendre.

M. LEROY.- Je suis de droite ferme, pas d'extrême.

16.- Action en faveur de l'Emploi - Carrefour des Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration, de l'Evènementiel et du Nautisme - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et la Société d'Economie Mixte des Evènements Cannois (SEMEC) pour l'organisation de cette manifestation

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Est annexée à cette délibération une convention rectifiée, qui a été déposée sur vos tables. Tout ce qui est en italique ou en gras a été modifié, mais ce n'est qu'une adaptation administrative.

Il s'agit d'une action en faveur du Carrefour des Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration, de l'Événementiel et du Nautisme, qui était organisé par la Commune de Cannes au sein du Palais des Festivals et des Congrès géré par la SEMEC. Désormais, ce sera organisé par Cannes Pays de Lérins dans le cadre de la compétence « développement économique ». Lors de l'édition 2016, plus de 80 recruteurs avaient participé à l'événement avec plus de 2 000 offres d'emplois. Le Conseil Communautaire est appelé à approuver la convention de partenariat à intervenir entre la C.A.C.P.L. et la SEMEC afin d'acter la mise à disposition de locaux au sein du Palais à titre gratuit.

Avez-vous de questions ? *(Pas de question)*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17.- Action en faveur de l'Emploi - Forum "Créer et pérenniser son entreprise" - Organisation de l'édition 2017 dans le cadre de la Quinzaine de l'Emploi - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L., la Chambre du Commerce et d'Industrie Métropolitaine et Territoriale Nice-Côte d'Azur et l'Association Créactive 06

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY. - Il s'agit de définir les modalités de mise à disposition à titre gratuit de locaux et de matériels à la C.A.C.P.L., organisatrice, et à l'Association Créactive 06, co-organisatrice, par la Chambre du Commerce et d'Industrie Métropolitaine et Territoriale Nice-Côte d'Azur. Cette manifestation est organisée le 6 mars prochain durant la Quinzaine de l'Emploi, à la Gare maritime de Cannes. En 2016, Créactive 06 a su fédérer 17 partenaires pour accueillir 219 participants autour de tables rondes, de 4 ateliers et des rencontres en BtoB durant cette manifestation.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci.

18.- Amélioration de la sécurité des voyageurs - Convention entre l'Etat et la C.A.C.P.L. pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à la garantie de la sécurité des voyageurs dans les transports publics de la Régie PALM BUS

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY. - Nous avons travaillé sur un partenariat concret entre les forces de l'État et les polices locales, en particulier les polices municipales. Il s'agit donc de permettre aux polices de pouvoir intervenir dans les bus, quel que soit le territoire sur lequel se situe le bus. Cette convention instaure notamment un Comité Directeur, un Observatoire de la Sécurité composé de l'Etat, des polices nationales et municipales, des représentants de la C.A.C.P.L. et de la Régie PALM BUS.

Elle prévoit notamment les modalités d'interventions coordonnées de la Police Nationale, de la Gendarmerie et des polices municipales dans les transports PALM BUS.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GALY. - Tout le monde est pour la sécurité dans les bus.

19.- Dissolution du Syndicat Mixte de Transport des Alpes-Maritimes (SYMITAM)

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY. - La loi NOTRe a consacré le transfert de la compétence relative aux services de transports routiers, interurbains et scolaires, dès le 1^{er} janvier 2017, depuis le Département des Alpes-Maritimes jusqu'à la Région P.A.C.A.

Il s'agit donc de se prononcer sur la dissolution du SYMITAM, qui est le syndicat dans lequel s'étaient retrouvés le Département et d'autres collectivités concernant cette compétence désormais transférée à la Région.

Est-ce qu'il y a des questions ? *(Pas de question)*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20.- Répartition de l'actif et du passif entre les membres du Syndicat Mixte de Transport des Alpes-Maritimes (SYMITAM) suite à sa dissolution et versement de trésorerie au Département des Alpes-Maritimes

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Un tiers des actifs/passifs de ce syndicat revient au Département et sur les deux autres tiers, la répartition se fait comme suit : 52 % pour la Métropole Nice-Côte d'Azur, 21 % pour la C.A.S.A., 15 % pour Cannes Pays de Lérins, 8 % pour Pays de Grasse et 4 % pour la Riviera Française.

La trésorerie du SYMITAM est actuellement de 471 479,68 € au 31 décembre 2016. Un tiers va donc au Département, soit 157 159,89 € conformément au nouveau projet de délibération déposé sur vos tables. Les deux tiers restants vont aux autres collectivités, soit 314 319,78 €.

Je vous propose d'adopter cette répartition, ainsi que le principe du versement de la somme de 157 159,89 € au Département des Alpes-Maritimes et le transfert de l'agent titulaire du SYMITAM au sein de la Métropole Nice-Côte d'Azur au 1^{er} juillet 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21.- Régie PALM BUS - Convention entre la C.A.C.P.L. et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse relative à la gestion et la répartition des coûts d'exploitation de la nouvelle ligne Sillages n° 18

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Je vais demander à M. Henri LEROY de bien vouloir intervenir puisque cela concerne une ligne de bus sur la Commune de Mandelieu.

M. LEROY.- Elle se situe entre les deux Communautés d'agglomération : celle du Pays de Grasse et celle de Cannes Pays de Lérins. C'est la première liaison qui va s'installer entre la Ville de Pégomas et Capitou à Mandelieu. La création a pris un an et demi de discussions entre l'administration de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et celle du Pays de Grasse pour arriver à une solution acceptable et acceptée par tous.

Il s'agit de la ligne 18 qui va organiser 17 rotations par jour pour permettre au pégomassois de venir, par Mandelieu, sur le territoire de la C.A.C.P.L. Cette ligne fonctionnera du lundi au samedi, de 7 h jusqu'à 19 h 35, toute l'année, sauf jours fériés et le 1^{er} mai. Elle partira de Pégomas Centre, s'arrêtera au Collège des Mimosas, avec une escale à Capitou, la Canardière Tassigny. Elle reprendra ensuite le chemin inverse pour retourner à Pégomas Centre. A partir de la Canardière Tassigny, les gens pourront accéder au BHNS avec le même ticket.

L'ensemble coûte la somme de 133 917,62 € HT par an. Les discussions ont trainé parce qu'effectivement, nous voulions une répartition la plus juste possible par rapport à l'ensemble du parcours. Sachez que nous allons supporter 62 941,28 € HT, soit 47 % du coût. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse supportera 70 976,34 € HT, soit 53 % du coût. Cette convention est signée pour une durée d'un an renouvelable de manière expresse.

Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*)

M. BROCHAND.- C'est un beau cadeau que nous faisons à Pegomas.

M. LEROY.- Au moyen et au haut pays, puisque tout le monde, par SILLAGE, pourra venir sur le territoire de la C.A.C.P.L. J'espère que l'on fera des recettes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22.- Régie PALM BUS - Convention-cadre relative à l'organisation des transports entre le Département des Alpes-Maritimes et la C.A.C.P.L. - Avenant n° 1 portant actualisation du coût des transports scolaires et modification des transferts financiers entre les deux entités

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Actuellement, l'agglomération assure les transports scolaires auprès des collèges, tels que les trajets Capitou/Les Termes et Le Trayas/Théoule/Mandelieu.

Il s'agit bien sûr de rembourser à la C.A.C.P.L. les frais de ces transports, soit une somme de 201 567,50 € à partir de l'année scolaire 2016-2017.

Vous savez que la loi NOTRe a transféré, je vous l'ai dit, ces transports scolaires du Département à la Région, mais nous sommes dans une période transitoire, puisque la Région a tout de même conventionné, avec le Département, de manière temporaire et jusqu'en septembre, pour que cette délégation puisse continuer d'être assurée par le Département.

C'est donc le Département qui doit nous rembourser.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23.- Régie PALM BUS - Convention entre le Département des Alpes-Maritimes et la C.A.C.P.L. relative à l'aide aux transports pour les bénéficiaires du RSA sur le réseau de la Régie - Année 2017

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Il s'agit d'améliorer la mobilité et l'accès aux transports urbains partout et pour tous, avec une priorité aux usagers qui sont le plus en difficulté.

A ce titre, la présente convention précise les modalités et conditions de mise en œuvre de cette action partenariale entre la Communauté d'agglomération et le Département des Alpes-Maritimes pour l'année 2017. Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes participe à hauteur de 8 000 €. Il s'agit de verser cette somme à la C.A.C.P.L.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GALY.- C'était la dernière question, M. le Président.

M. BROCHAND.- Merci beaucoup de votre patience.

Le prochain Conseil Communautaire sera le 20 mars à 18 h. Je vous remercie de votre patience et de votre écoute sur les obligations administratives par lesquelles nous sommes tous obligés de passer. Bonne soirée et bon travail, pour ceux qui continuent.

La séance est levée à 16 h 30.